Image not found or type unknown

Fin de contrat saisonnier/arrêt maladie puis congé maternité

Par **Tutti66**, le **15/09/2016** à **19:48**

Bonjour à tous..

Voilà je suis un peu perdue.. Je suis actuellement en contrat saisonnier jusqu'au 30/09 et depuis ce Mercredi (14/09) je suis en arrêt maladie dû à ma grossesse. Mon arrêt et jusqu'au 02/10, donc après la fin de mon contrat..A partir du 03/10 je serais en arrêt pathologique et à partir du 15/10 en congé maternité.
Alors ma première question est, est ce que je m'inscris à pôle emploi quand même, sachant que je vais être pris en charge par la sécu?
Comment ça se passe si je m'inscris que après le congé maternité à pôle emploi? il y aura t'il quand même les jours de carence? et mes congés payés que je toucherai sur mon dernier bulletin de salaire, vont-il être retirer de mon indemnisation après le congé maternité?

je sais pas si c'est clair tous ça, mais si vous pouvez m'éclairer un peu ça serais super.
merci par avance

Par **P.M.**, le **15/09/2016** à **21:15**

Bonjour,
Tant que vous êtes en arrêt indemnisé par la Sécurité Sociale, vous n'êtes pas obligée de vous inscrire à Pôle Emploi mais vous pouvez quand même le faire ne serait-ce que pour qu'ils fassent le point avec vous à propos de votre future indemnisation...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés